

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 19 décembre 2023

Référence
2023_079

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération portant sur la validation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CARAY Frédéric (pouvoir donné à M. NESME Emmanuel),

Absent excusé : M. TRONCHE Aymeric

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Objet de la délibération : Délibération portant sur la validation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Date de la convocation
12 décembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Date d'affichage
22 décembre 2023

Rapporteur : Emmanuel NESME

Monsieur Emmanuel NESME indique que le rapport a été envoyé avec le contenu du conseil municipal. Il présente les grandes lignes du rapport.

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'APPROUVER le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- D'AUTORISER le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 22 décembre 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Et

Publication ou notification
du : 22 décembre 2023

Le Maire
Samuel GAUTHIER